SNJ – CGT – SNJ-CGT - SUD

PREAVIS DE GREVE

Les radios locales de Radio France viennent de changer d'époque. Elles ont perdu la possibilité d'organiser leur grille en fonction de leur auditoire spécifique. Désormais, à l'heure de la montée en puissance des Régions en France, une grille est imposée par l'échelon parisien.

En guise de grands travaux de rentrée, le service public des locales est ainsi mis au Patrick Sabatier obligatoire : il faut diffuser obligatoirement et totalement un programme national dont il est « la star », de 12h30 à 14h00.

Ce programme a été imposé sans aucune concertation. Il contraint certaines stations à renoncer à la grille qu'elles avaient préparée, et parfois annoncée.

Cet ordre jacobin implique une nouvelle réduction de la durée des programmes locaux, ainsi que la mise au pas de la mission pour laquelle, historiquement, les locales ont été mises en place.

Créées pour rapprocher les auditeurs de leur radio, au titre du service public, les locales de Radio France en sont réduites à imposer à leur public une star télé d'une autre époque.

Au nom de l'ensemble des personnels de France Bleu, les personnels de France Bleu Creuse formulent la revendication suivante : Les stations locales doivent avoir le droit de bâtir leur programme en fonction de leur public. Dans ce cadre, les programmes de France Bleu National doivent être proposés aux locales, et non pas imposés.

Cette revendication centrale englobe les points suivants :

- le maintien des programmes spécifiques dans les stations
- la reconnaissance par l'échelon national, de l'identité de chaque locale
- le respect des choix des stations dans l'établissement des grilles d'information et de programme
- Le rétablissement du dialogue social, aujourd'hui inexistant.
- Pour France Bleu Creuse nous exigeons donc le retour à un programme spécifique d'une demi heure entre 12h30 et 14h00.

Les syndicats SNJ, CGT, SNJ-CGT, SUD appellent donc l'ensemble des salariés de France Bleu Creuse à cesser le travail le jeudi 8 septembre 2005, à partir de 0h00 pour une durée de 24h00.

Paris, le 02 septembre 2005

SNJ SNRT CGT SNJ CGT SUD